

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

---

n°38/2019

L'an **deux mil dix-neuf**, le 18 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain **TUDURI**, Maire.

**Présents** : MM. Alain **TUDURI**, Jean-Louis **ANDREU**, Mme Viviane **GOY**, M. Bernard **FOUR**, Mme Martine **BLACHE**, MM. Philippe **LAURENT**, Franck **BRON**, Mmes Josiane **PAVIET GERMANOZ**, Paraskévi **PARPILLON**, M. Patrick **MOLLARD**, Mme Eugénie **GRAND**, MM. Philippe **DANGELY**, Steve **BIANCHI**, Mme Pascale **MERCIER**, MM. Philippe **ZUCCARELLO**, Franck **LAURENT**, Pascal **PALLET**, Mme Monique **RAVOUNA**.

**Procurations** : M. Jean-Pierre **KHELLOUFI** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), M. Jean-François **CAMIER** (pouvoir à M. Bernard **FOUR**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à M. Alain **TUDURI**) Mme Nathalie **GALARDO** (pouvoir à M. Philippe **ZACCARELLO**), M. Franck **POSSETY** (pouvoir à M. Franck **LAURENT**).

**Absents** : Mmes Anne-Marie **SPIRLI**, Carine **KARAKACHIAN**, M. Nicolas **DURIF**, Mmes Nadia **LAÏDI**, Farah **GUILLAUMONT**, Sarah **DEROUSSIN**.

M. Pascal **PALLET** a été élu Secrétaire de séance.

---

**Objet : CONSOLIDATION D'UN EMPRUNT DE 400 000 EUROS INSCRIT AU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA ZAC CENTRE VILLE**

**Exposé du Maire**

Par délibération du 02 mars 2017, le Conseil Municipal décidait à l'unanimité de souscrire auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, un emprunt relais de 400 000 Euros (quatre cent mille) pour une durée maximale de 3 ans, afin de financer l'acquisition du tènement NEYRET.

L'aménagement de la ZAC Centre-Ville ne pourra être terminé dans les délais prévus, soit au 17 septembre 2020, compte tenu des nombreuses contraintes totalement imprévisibles au départ qui se sont imposées, avec pour effet de retarder sensiblement l'achèvement de l'opération.

Cette date d'échéance devra être à nouveau reportée pour finaliser ce projet, ce qui nécessite de prolonger également le prêt relais de 400 000 Euros en le consolidant sur une période de 15 ans, à un taux particulièrement attractif.

La Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, consultée par la commune, a fait parvenir une offre particulièrement intéressante à un taux fixe de 1,27 % sur 15 ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil de consolider comme suit cet emprunt relais de 400 000 €uros aux conditions suivantes :

- ♦ Montant : 400 000 €uros
- ♦ Durée : 15 ans
- ♦ Taux fixe : 1,27 %
- ♦ Versement des fonds : pendant une période de 6 mois en une ou plusieurs fois
- ♦ Périodicité des intérêts : trimestrielle
- ♦ Amortissement : Progressif et échéances constantes
- ♦ Base de calcul 30/360 en taux fixe
- ♦ Commission d'engagement : 0,10 % du capital emprunté
- ♦ Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle

Vous voudrez bien statuer.

---

### Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- ☞ Décide à l'unanimité de consolider auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes le prêt relais de 400 000 €uros sur une durée de 15 ans aux conditions ci-dessus mentionnées.
- ☞ Charge Monsieur le Maire de signer avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes les contrats de prêt à intervenir ainsi que tous documents pertinents relatifs à cet emprunt.



Pour copie certifiée conforme  
Pont-de-Chéruy, le 19 juin 2019  
Le Maire,

*Udri*